

# OF'afiec#02

BULLETIN  
D'INFORMATION  
À DESTINATION  
DES ORGANISMES  
DE FORMATION



À LA UNE

**La politique de la  
Branche pour 2016**

P.4

LA RÉFORME À LA LOUPE

**CPF: objectifs  
atteints!**

P.8

LE FAFIEC ET VOUS

**Le Fafiec élabore  
sa charte qualité**

P.9

# Baromètre de l'activité

## CPF (au 01/03/2016)

### NOMBRE DE DOSSIER

**1035**  
CPF autonome

**3333**  
CPF accompagné  
par l'entreprise

**4368**  
Total

### MOYENNES D'HEURES

**68 heures**  
CPF autonome

**59 heures**  
CPF accompagné  
par l'entreprise

**61 heures**  
Total

## Dispositifs d'accompagnement à l'emploi

(au 31/12/2015)

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

**1748** CSP      **1791** POEI

**575** POEC      **4114** Total

**Directeur  
de la publication**  
Régis Berthelot

**Rédactrice en chef**  
Noura Chekhar

**Avec la collaboration du**  
Cabinet Boumendil  
& Consultants et Farénis

**Design graphique**  
Atelier Marge Design

## Plan de formation (au 31/12/2015)

### RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR EFFECTIF

**33%**      **16,5%**      **53 295**  
- de 10 salariés      de 50 à 299      total  
salariés

**31,5%**      **19%**  
de 10 à 49      300 et plus  
salariés



## Période de professionnalisation

(au 31/12/2015)

### RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR EFFECTIF

**19%**      **17,5%**      **4701**  
- de 10 salariés      de 50 à 299      total  
salariés

**21%**      **42,5%**  
de 10 à 49      300 et plus  
salariés



## Contrat de professionnalisation

(au 31/12/2015)

### RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR EFFECTIF

**32,5%**      **16%**      **11 140**  
- de 10 salariés      de 50 à 299      total  
salariés

**25%**      **26,5%**  
de 10 à 49      300 et plus  
salariés



## SOMMAIRE

### À LA UNE

La politique de la  
Branche pour 2016

P.4

Assouplissement  
des critères CPF

P.4

### LA RÉFORME À LA LOUPE

Qualité des actions  
de formation:  
état des lieux

P.5

CPF: objectifs  
atteints!

P.8

### LE FAFIEC ET VOUS

Le Fafiec élabore  
sa charte qualité

P.9

2 nouveaux guides  
pour les entreprises

P.10

Iso 9001: le Fafiec  
à nouveau certifié

P.11

### LES INFOS

#### DE LA BRANCHE

75% de taux  
de satisfaction!

P.12

ACN: abonnez-vous  
aux appels d'offres!

P.13

Un nouvel outil  
de GPEC

P.13

#### AGENDA

Agenda

P.14

# Édito

Pour ce second numéro du bulletin d'information OF'afiec, nous avons choisi de faire la part belle à notre mission qualité.

Un sujet au cœur de l'actualité du secteur de la formation professionnelle depuis le décret de juin 2015. Mais surtout le fer de lance des projets du Fafiec depuis plusieurs années, comme en témoigne le renouvellement récent de notre certification Iso9001<sup>2008</sup>.

Pour favoriser l'amélioration continue de la qualité des formations dans notre Branche, le Fafiec agit avec détermination aux côtés de toutes les parties prenantes notamment au sein du groupe de travail du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels).

Notre engagement se traduit également par l'élaboration de notre Charte qualité, co-construite avec un panel d'organismes de formation. Une collaboration qui, je l'espère, contribuera à la réussite de ce projet, car j'ai à cœur que cette charte fonde, sur la base d'engagements réciproques entre les organismes de formation, le Fafiec et les entreprises, le socle d'une relation partenariale durable.

—  
**Régis Berthelot**

## NOTE POLITIQUE DE FORMATION

# La politique de la Branche pour 2016

L'insertion dans la Branche et la formation des salariés sont les deux priorités pour 2016.

Comme chaque année, le Fafiec a publié la « Note politique de formation » de la Branche. Dans le prolongement des orientations définies par les partenaires sociaux dans l'accord du 25 juin 2015, le Fafiec place l'insertion professionnelle des jeunes et les formations certifiantes au cœur de ses priorités.

## L'alternance, l'atout clé de l'insertion

En tête des objectifs 2016, l'insertion professionnelle dans la Branche vise d'abord les jeunes avec un moyen privilégié : l'alternance. C'est l'une des raisons pour laquelle les partenaires sociaux ont demandé l'habilitation du Fafiec en qualité d'OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage) et ce, dès 2016. L'insertion dans la Branche passe également par la sécurisation du parcours professionnel des jeunes et des demandeurs d'emploi qui souhaitent s'orienter vers les métiers de la Branche. Les modalités concrètes de mise en œuvre ? Le contrat de professionnalisation ou encore la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE).

## Assouplissement des critères CPF

Les critères de financement du CPF ont été assouplis en 2015, année de lancement du dispositif. D'abord en juin : suite aux mesures annoncées par le ministère du Travail, la Branche a décidé de doubler le nombre d'heures CPF

financées via un abondement complémentaire, effectif dès le 1<sup>er</sup> août. Cinq mois plus tard, renforçant son engagement en faveur de l'essor du CPF, le Fafiec a mis en œuvre deux mesures exceptionnelles : d'une part, le finan-

## Renforcer l'offre de formation certifiante

Clé de performance économique et sociale des entreprises de la Branche, la formation des salariés reste une orientation majeure. Un des axes retenus par les partenaires sociaux : renforcer l'offre de formation certifiante, d'une part en favorisant la création et l'utilisation des CQP (Certificats de Qualification Professionnelle), et, d'autre part, en développant des parcours de formation certifiants. Ainsi, en complément des 8 CQP mis en œuvre à ce jour, la CPNEFP (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle) a décidé la création de deux CQP supplémentaires : « Géomaticien » et « Manager de la sécurité et des risques de l'Information ». Enfin, le rôle essentiel des ACN (Actions Collectives Nationales) est réaffirmé pour permettre aux entreprises d'intégrer et de s'approprier les tendances de nos secteurs.



EN SAVOIR +  
Cliquez ici  
pour télécharger  
la note politique

## DÉCRET QUALITÉ

# Qualité des actions de formation : état des lieux

Il y a deux ans, la loi sur la réforme de la formation professionnelle posait un principe nouveau : les 5 grands financeurs de la formation (OPCA-OPACIF, Régions, Pôle emploi, État et AGEFIPH) doivent s'assurer de la « capacité des prestataires de formation (...) à dispenser une formation de qualité ». Sur quels critères ? Ceux définis par le décret du 30 juin 2015. Le processus est en marche : d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les financeurs ont pour mission de référencer les prestataires de formation qu'ils financent.

Comment être référencé ? Deux possibilités : soit votre organisme détient une certification ou un label inscrit sur la liste établie par le conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP), soit il se conforme à la procédure d'évaluation du respect des critères fixés par le décret du 30 juin 2015, mise en place par les financeurs. A 9 mois de l'échéance, où en est-on ? Tour d'horizon.

## Les critères de la qualité : des précisions

Dans un document « Questions-réponses » destiné aux organismes de formation et publié en janvier 2016, la DGEFP (Délégation générale de l'emploi et de la formation professionnelle) précise les caractéristiques des critères sur la base desquels la qualité des prestations est évaluée :

→ cumulatifs mais souples : tous les critères doivent être examinés par le financeur concerné (OPCA...) en fonction de sa commande. Autrement dit, il peut les apprécier selon le type d'action financée, sa durée, l'innovation déployée, l'objectif à atteindre notamment.

→ généraux mais adaptables : l'ensemble des organismes de formation (y compris les sous-traitants) sont soumis aux critères et ce, quels que soient leur taille ou encore la pédagogie utilisée. Toutefois, tels qu'élaborés, les critères peuvent s'adapter aux spécificités de chacun. →

### → Les procédures d'évaluation : en cours de construction

Pour apprécier si les critères sont remplis, chacun des grands financeurs doit mettre en place une procédure interne d'évaluation. Mais déjà, les OCPA et les OPACIF/FONGECIF travaillent à l'élaboration d'une **grille d'appréciation commune** <sup>1</sup> afin d'harmoniser leurs pratiques. Pour les organismes de formation, c'est un gage de simplification et un moyen de gagner en lisibilité!

Une autre option existe toutefois pour les financeurs : vérifier que le prestataire détient un label ou une certification Qualité.

### Les labels et certifications Qualité : bientôt inscrits sur la liste du CNEFOP

Facultative, la détention par un organisme de formation d'un label ou d'une certification Qualité vaut **présomption simple du respect des critères Qualité** <sup>2</sup>. Quels labels et certifications sont concernés ? Ceux qui, bientôt, figureront sur une liste établie par le CNEFOP. Attendue pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016, la liste est en cours d'élaboration. Objectif : ne retenir que les certifications et labels dont les exigences sont conformes aux critères du décret du 30 juin 2015.

### Le référencement des organismes de formation : vers une base de données unique ?

D'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les grands financeurs doivent référencer dans des listes (ou « catalogues ») les organismes de formation après vérification qu'ils détiennent l'un des labels ou certifications retenus par le CNEFOP ou à défaut, qu'ils remplissent les critères de la qualité. Destinés au public, ces catalogues seront régulièrement actualisés afin d'y répertorier de nouveaux organismes.

Autant de listes que de financeurs ? A priori oui, mais les partenaires sociaux réfléchissent à la mise en place d'une base de données unique de référencement, commune aux OPCA et aux OPACIF/FONGECIF. A la clé, une liste complète et facilement accessible.



### PAROLE À...

#### 1 Vincent Caputo,

RESPONSABLE COORDINATION ET RELATION AUX RÉSEAUX - FONDS PARITAIRE DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS (FPSPP)

« Depuis plusieurs mois, les OPCA et OPACIF/FONGECIF travaillent ensemble à la mise en place d'une démarche cohérente en direction de l'offre de formation.

Objectif : disposer d'une base d'indicateurs partagés, simplifier les démarches des organismes de formation et, c'est essentiel, valoriser toute approche pédagogique (innovation, individualisation...) facilitant l'accès à la formation du plus grand nombre. Une série d'indicateurs, mais aussi une liste de pièces communes nécessaires à l'instruction d'une demande de paiement d'une formation ont été proposées comme piste de travail au COPANEF (Comité paritaire national emploi formation) en fin d'année 2015. Prochaine étape conduite par le COPANEF : rencontrer les organismes de formation, les autres financeurs (Pôle emploi, Régions...) et les entreprises afin d'échanger sur les travaux conduits avant d'en valider le principe et le contenu. →

## Votre carnet de route

### Où en êtes vous ?

Votre organisme de formation est certifié : dès parution de la liste du CNEFOP (voir Agenda), vérifiez que votre label ou certification y figure.

Votre organisme de formation n'est pas certifié (ou sa certification ne figure pas sur la liste du CNEFOP) :

— examinez les modalités d'organisation de vos prestations et les conditions d'information du public au regard des critères de la qualité

— contrôlez la conformité juridique de vos actions de formation (objectifs précis, programme écrit, prérequis mentionnés...) et de l'information à destination des stagiaires (règlement intérieur, nature des informations remises et demandées)

— étudiez l'opportunité d'obtenir un label ou une certification inscrite sur la liste du CNEFOP

### Que faire ?

→ Faites référencer votre organisme dans le catalogue des financeurs avec lesquels vous travaillez

→ Tous les critères qualité ne sont pas remplis ? Mettez en place une procédure de mise en conformité

→ Les critères sont remplis ? Faites référencer votre organisme dans le catalogue des financeurs avec lesquels vous travaillez

→ Avoir un label, une certification, ce n'est pas une obligation : tout dépend de votre positionnement sur le marché, de votre stratégie de développement, des moyens que vous pouvez mobiliser...

**Bientôt à votre disposition, la Charte qualité du Fafiec : un vecteur de dialogue entre vous et l'OPCA permettant à la fois d'identifier les pistes d'amélioration de vos prestations et de valoriser les outils qualité déjà utilisés.**

#### → 2 Stéphane Rémy,

CHEF DE LA MISSION ORGANISATION DES CONTRÔLES, DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'EMPLOI ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)

« La liste du CNEFOP sera connue en mai/juin. Toutefois, rien n'empêche un organisme de s'engager d'ores et déjà dans une réflexion active sur l'intérêt d'une démarche de labellisation ou de certification : c'est utile à l'organisme et perçu positivement comme tel par les financeurs. Le plus important, et c'est l'objectif de la loi et du décret, est de favoriser l'amélioration continue de la qualité des formations. Elle passe par le dialogue entre les financeurs et les prestataires : c'est le sens des procédures internes d'évaluation de la qualité.

La liste du CNEFOP constituera un éclairage utile sur les démarches garantissant un certain niveau de qualité. Pour autant, une certification ou un label peut ne pas couvrir toute l'activité de l'organisme. Dans ce cas, le périmètre d'activités ou les domaines de formation non couverts seront appréciés par les financeurs au regard des critères de la qualité. »

### EN SAVOIR +

#### Les sources

– Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 (articles L. 6316-1, L. 6332-1-1 et L. 6333-3 du code du travail)  
– Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue (article R 6316-1 et suivants du code du travail)  
– Questions-Réponses de la DGEFP, relatif à la qualité des formations - janvier 2016

CPF

## CPF : objectifs atteints !

Clé de voûte de la réforme de 2014, le compte personnel de formation est en passe de s'installer durablement dans le paysage des dispositifs de formation professionnelle en France.

### À l'échelle nationale, où en est-on ?

Après avoir mis du temps à démarrer, le CPF a connu une montée en puissance au cœur de l'été, suite aux assouplissements des critères de prise en charge en juin 2015. Il a même enregistré un record en décembre dernier avec 60 000 dossiers validés dans le mois tout secteur confondu. Le CPF dépasse alors le DIF qui permettait à environ 45 000 personnes, chaque mois, d'entrer en formation.

**Au 1<sup>er</sup> avril 2016, ce sont plus de 330 000 dossiers dont le financement a été validé tout secteur confondu.** Parmi les certifications les plus demandées figurent les tests TOEIC et le BULATS (Business Language Testing Service), mais aussi le stage de préparation à l'installation, ou encore l'accompagnement VAE.

Et le rythme devrait continuer à s'amplifier quand on sait que plus de 2,9 millions de comptes ont été activés sur le site moncompteformation.fr.

### Du côté de chez nous

Pour l'année 2016, le Fafiec a d'ores et déjà, pour la branche des métiers de l'ingénierie, du numérique, du conseil, des études et des métiers de l'événement, atteint la moitié du nombre de dossiers traités en 2015 sur les deux premiers mois soit près de 1 400 dossiers. **Chaque mois, le nombre de dossiers traités devrait ainsi presque tripler, pour passer de 500 en janvier 2016 à 1200 voire 1500 en fin d'année.**

### Chiffres clés de la Branche (au 01/03/16)

- 4 368 dossiers reçus dont ¼ de CPF autonomes\*
- Durée moyenne des formations : 61 heures
- 500 dossiers validés par le Fafiec en janvier 2016 et 860 en février

### Thématiques de formation CPF

Les demandes dans la Branche portent en priorité sur les langues (60% des CPF accompagnés par l'entreprise, 70% des CPF autonomes\*), mais aussi sur l'informatique (13% des CPF accompagnés par l'entreprise contre 5% des CPF autonomes\*), la gestion (4%) ou encore les RH (4%) pour les CPF accompagnés par l'entreprise.

### Moteur de recherche

Pour faciliter autant que possible les demandes de CPF dans les métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil, des études et des métiers de l'événement, le Fafiec propose sur son site internet un moteur de recherche dédié aux formations éligibles au CPF accessibles aux salariés de la Branche.

### Recherche simplifiée

Le portail moncompteformation.fr a fait peau neuve en février 2016. Plus ergonomique, plus simple, la nouvelle version facilite le parcours de l'internaute pour s'inscrire, rechercher une formation et renseigner son dossier.

[EN SAVOIR +](#)  
[Rendez-vous](#)  
[sur la page](#)  
[dédiée au CPF](#)

\*CPF demandés par des salariés n'ayant pas souhaité associer leur entreprise à leur démarche



### CHARTRE QUALITÉ

## Le Fafiec élabore sa Charte qualité

De juin 2015 à février 2016, le Fafiec a élaboré une Charte qualité dotée d'un outil d'autodiagnostic destiné aux organismes de formation. Son expérimentation, à une large échelle, est prévue dans les prochains mois.

Dès juin 2015, le Fafiec s'est engagé dans l'élaboration d'une Charte qualité. L'objectif? Etablir les engagements réciproques entre le Fafiec, les organismes de formation et les entreprises.

**Trois degrés d'engagements** ont été retenus. D'abord le « socle des engagements réglementaires », notamment ceux issus du décret du 30 juin 2015. Le « niveau 1 » correspond quant à lui aux engagements obligatoires pour bénéficier d'un financement du Fafiec. Le « niveau 2 », enfin, réunit des critères complémentaires.

La mise en place de la charte se déroule en deux temps: d'abord un autodiagnostic puis éventuellement un audit sous la forme d'une demi-journée de réunion avec l'organisme de formation.

**« Nous avons travaillé en bonne intelligence avec les équipes du Fafiec, de manière très qualitative et positive. »**

Marie Bourion, directrice générale associée d'Evolu'team

### Des organismes de formation ont été associés

à la démarche d'élaboration de la charte qualité. Une première version a ainsi été partagée en novembre 2015 auprès d'un panel constitué d'une dizaine d'organismes de formation de nature et →

→ de tailles différentes. « Les discussions ont permis de se dire les choses simplement et franchement, avec beaucoup de liberté », se réjouit Marie Bourion, directrice générale associée d'Evolu'team. Ainsi, Pascal Depeint, directeur des opérations chez CSP, a pu insister sur le fait que « la charte ne doit pas être trop contraignante en termes de formalisme, par exemple sur les modalités opérationnelles de suivi des stagiaires ».

Suite à ce temps d'échanges, le questionnaire qualité a été ajusté puis testé par quatre organismes de formation, dont Evolu'team. « L'autodiagnostic nous a permis d'obtenir un état d'avancement quantitatif sur notre démarche qualité, un vrai plus pour traduire nos pratiques et objectifs qualité en indicateurs de suivi. Néanmoins, le Fafiec n'en reste pas aux données chiffrées car il a intégré une possibilité de commentaire à

chaque question pour nous donner la possibilité d'expliquer nos spécificités », souligne Marie Bourion. « Dans le cadre de l'audit qui a suivi, l'autodiagnostic a servi de support au dialogue entre le Fafiec et nous, pour envisager les pistes d'amélioration mais également pour valoriser les outils qualité que nous utilisons », poursuit-elle.

Grâce aux comptes-rendus et questionnaires de satisfaction retournés par les organismes, le Fafiec a finalisé le questionnaire qualité. Plusieurs dizaines d'organismes vont prochainement l'expérimenter. Dans le même temps, la Charte qualité intégrera les orientations du CNEFOP sur les labels et celles du COPANEF. Son déploiement est prévu à partir de janvier 2017. Le Fafiec pourra alors engager une nouvelle relation avec les organismes de formation.



EN SAVOIR +  
Cliquez ici  
pour accéder  
à ces guides!

### 2 nouveaux guides pour les entreprises

Le Fafiec a conçu deux nouveaux guides pratiques pour les entreprises :

- Identifier les besoins en compétences et élaborer son plan de formation ;
- Choisir un prestataire et évaluer la formation.

Chaque guide est assorti de fiches pratiques, par exemple : fiche pédagogique pour bien distinguer les 3 dispositifs de formation (plan de formation, période de professionnalisation et CPF), trame pour la rédaction d'un cahier des charges de la formation... Des outils qui devraient contribuer à améliorer les démarches de formation des entreprises de la Branche.



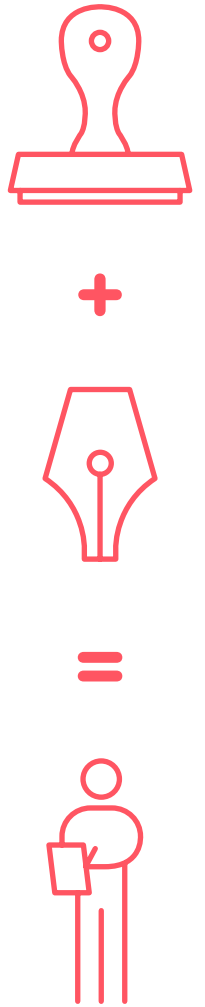
### CERTIFICATION ISO - 9001<sup>2008</sup>

## Iso 9001 : le Fafiec à nouveau certifié

Le Fafiec a obtenu en décembre dernier le renouvellement de la certification de son système de management. L'OPCA démontre ainsi sa capacité à interroger ses pratiques pour optimiser son offre et son fonctionnement.

Le premier audit avait notamment accompagné la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures pour les entreprises et leurs salariés. Avec de nombreux avantages à la clé dont le gain de temps et la sécurisation du traitement des dossiers. La volonté est désormais d'étendre les services en ligne pour les organismes de formation.

Avec le prochain renouvellement de certification, s'ouvrent de nouveaux chantiers orientés vers la performance. Parmi eux, le développement de la connaissance clients. Il s'agit notamment de mieux recueillir et analyser les besoins de compétences et de formations des entreprises afin de les accompagner, au plus près, dans la définition des actions à entreprendre.



ENQUÊTE DE SATISFACTION

# 75 % de taux de satisfaction!

En 2015, le Fafiec a réalisé une enquête de satisfaction auprès de ses adhérents.

L'objectif était d'interroger les adhérents sur plusieurs thématiques:

- l'accueil téléphonique
- la communication vers l'externe
- les services en ligne (SEL)
- la collecte
- le traitement des dossiers
- le conseil et les services de proximité

Pour cela, un questionnaire a été mis en ligne du 20 juillet au 30 septembre 2015 sur le site internet et un échantillon d'adhérents représentatif a reçu le questionnaire par email.

Avec 710 réponses reçues via ses deux canaux, nous souhaitons vous communiquer les résultats de cette enquête.

Découvrez les résultats en images!

EN SAVOIR +  
accédez  
aux résultats  
complets  
de l'enquête

LE TRAITEMENT DES DOSSIERS  
RECOURS AUX SEL<sup>1</sup> / CONSTITUTION  
DU DOSSIER / CRITÈRES DE PRISE  
EN CHARGE / DÉLAI DE TRAITEMENT /  
COURRIERS / INTERLOCUTEUR FACTURATION

# 91%

seraient prêts à envoyer toutes leurs DPC<sup>2</sup> par les SEL<sup>1</sup>

## ÉCOUTE CLIENTS

# 75 % de satisfaction

Le panel de répondants correspond dans les grandes tendances à la répartition par effectif et par région des adhérents du **Fafiec**.

LES SERVICES EN LIGNE (SEL)  
FONCTIONNALITÉS / UTILISATION / FRÉQUENCE

# 97%

utilisent nos SEL<sup>1</sup>  
(parmi ceux disposant  
d'un compte en ligne)

1. SEL: Services en Ligne
2. DPC: Demande de Prise en Charge



GPEC

# Un nouvel outil de GPEC

EN SAVOIR +  
Découvrez  
l'observatoire  
dynamique  
des métiers:  
[observatoire-metiers.opiiec.fr](http://observatoire-metiers.opiiec.fr)

En février dernier, l'OPIIEC a mis en ligne l'Observatoire dynamique des métiers de la Branche. Alimenté chaque mois par l'analyse statistique et sémantique des nouvelles annonces d'emploi publiées sur le web, l'Observatoire donne accès aux tendances en matière d'emploi, de compétences et de formations.

Ces tendances vous permettront de comprendre l'évolution des métiers ainsi que les attentes des entreprises. En tant qu'organisme de formation, cela vous sera très utile pour faire évoluer ou même créer des programmes adaptés à ces nouvelles attentes.

En outre, ce nouvel outil donne aux entreprises des clés pour élaborer leur gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) par secteur et métiers de la Branche et par région. L'utilisateur peut ainsi personnaliser son tableau de bord en choisissant ses indicateurs favoris, regroupés en 4 thématiques:

- les tendances du marché (prévision de croissance),
- la dynamique des métiers (nombre d'offres d'emploi...),
- l'évolution des profils recherchés (niveaux de formation demandés, compétences requises...),
- les tendances en formation (intentions de formation, nombre d'étudiants diplômés...).

L'Observatoire dynamique vient utilement compléter la plateforme des référentiels métiers de la Branche. Il est amené à devenir un outil central sur le développement des métiers et des compétences dans nos secteurs.

ACN : FLUX RSS

## ACN : abonnez-vous aux appels d'offres

Pour les actions de formation collectives nationales (ACN), le Fafiec sélectionne les organismes de formation uniquement par appel d'offres.

Vous souhaitez être averti dès la publication d'un appel d'offres? Rien de plus simple! Abonnez-vous aux flux RSS dédié, sur le site du Fafiec, rubrique Prestataires Formation, Conseil et Études/Appels d'offres.

RECEVOIR NOS APPELS D'OFFRES



# Agenda

Pour déployer les actions collectives nationales (ACN) et les certificats de qualification professionnelle (CQP), le Fafiec signe des conventions de prise en charge financière uniquement avec des organismes de formation sélectionnés par appel d'offres. Pour figurer parmi eux, rendez-vous sur notre site internet et abonnez-vous aux flux RSS.

## ACN

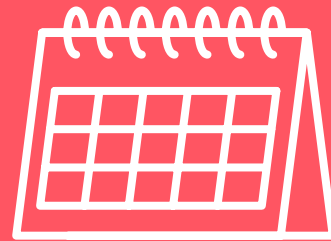
Avril 2016 :  
→ Livraison de la nouvelle ACN « Travailler en milieu interculturel »

## Renouvellement ACN

Mars 2016 :  
→ « Evoluer vers le langage objet »  
Avril 2016 :  
→ « Réussir la rénovation technique » (anciennement AEBE « Amélioration énergétique des bâtiments existants »)  
→ « Entretien RH »  
Juillet 2016 :  
→ « Evolution du métier de consultant recrutement »  
→ « Cotation fonctionnelle et tolérance 3D »  
→ « Energie renouvelable »

## CQP

Septembre 2016 :  
→ « Manager de la sécurité et des risques de l'information (MSRI) »  
→ Appel d'offres prévu pour la sélection des OF habilités  
Octobre 2016 :  
→ « Géomaticien »  
→ Appel d'offres prévu pour la sélection des OF habilités



Le Fafiec et l'observatoire prospectif des métiers de la Branche (OPIIEC) publient tout le long de l'année des études prospectives. Ces études vous permettent de :

- informer et sensibiliser nos entreprises sur les évolutions de leur secteur et les impacts potentiels sur l'emploi, les besoins en compétences et formation,
- mobiliser et impliquer les acteurs de l'emploi et de la formation.

N'hésitez pas à consulter nos études, des ressources qui vous permettront de définir les modalités d'adaptation de votre offre de formation.

## Études

Juin 2016 :  
→ Livraison du CEP « contrat d'études prospectives » numérique en IDF  
Septembre 2016 :  
→ Livraison de l'étude prospective sur les métiers de la Branche en Rhône-Alpes  
Décembre 2016 :  
→ Livraison du CEP « études prospectives sur les métiers de la Branche » en Nord-Pas-De-Calais-Picardie

## Études OPIIEC

Janvier 2016 :  
→ Lancement de l'étude « Egalité professionnelle »  
Février 2016 :  
→ Mise en ligne de l'observatoire dynamique GPEC  
Lancement de l'étude « Evolution de l'ingénierie Française de la construction liée au BIM »  
Mars 2016 :  
→ Mise en ligne des résultats de l'étude « État des lieux des métiers et de l'emploi des activités de l'ingénierie et du conseil de l'environnement : diagnostic et identification des besoins »  
→ Mise en ligne des résultats de l'étude « Attractivité des métiers du numérique et de l'ingénierie pour les publics féminins en France »  
Mai 2016 :  
→ Mise à jour des référentiels métiers en ligne

## Mission qualité

Fin 1<sup>er</sup> semestre 2016 :  
→ Publication de la 1<sup>ère</sup> version de la liste « labels et certifications » du CNEFOP  
→ Décision du COPANEF (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation) relative aux conditions de mise en place du référentiel commun d'évaluation de la qualité par les OPCA et les OPACIF/FONGECIF et de la base de données unique de référencement des organismes de formation  
1<sup>er</sup> janvier 2017 :  
→ Entrée en vigueur des critères de la qualité  
Publication des « catalogues de référence » établis par les financeurs (liste des prestataires de formation retenus pour leur capacité à assurer des formations de qualité)



